



# communiqué

N°:  
No.: 39

LE 9 MARS 1984

## LA DATE EST FIXÉE POUR L'OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ORALE EN L'AFFAIRE DE LA FRONTIÈRE MARITIME DANS LE GOLFE DU MAINE

---

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Mark MacGuigan, ministre de la Justice et procureur général du Canada, ont annoncé aujourd'hui que la procédure orale en l'affaire de la frontière maritime dans le golfe du Maine entre le Canada et les Etats-Unis doit s'ouvrir à La Haye le 2 avril 1984, selon une information émise par la Cour internationale de Justice le 5 mars.

L'honorable Mark MacGuigan se rendra à La Haye, où il ouvrira la cause au nom du Canada le 2 avril.

L'agent du Canada en l'affaire est M. L.H. Legault, C.R., conseiller juridique auprès du ministère des Affaires extérieures. Les noms des autres conseils appelés à plaider la cause du Canada seront annoncés prochainement. L'agent des Etats-Unis est M. Davis Robinson, conseiller juridique auprès du département d'Etat.

L'affaire sera entendue par une chambre spéciale de la Cour internationale de Justice, constituée de cinq membres. Le président de la chambre est le juge Roberto Ago, d'Italie. Les autres membres sont MM. André Gros (France), Herman Mosler (République fédérale d'Allemagne), Stephen Schwebel (Etats-Unis), juges, et Maxwell Cohen (Canada), juge ad hoc.

Les audiences interviennent après le dépôt de trois pièces écrites, soumises respectivement en septembre 1982, juin 1983 et décembre 1983. L'arrêt de la Cour viendra régler un différend entre le Canada et les Etats-Unis portant sur l'emplacement de la frontière qui est appelée à diviser le plateau continental et les zones de pêche de 200 milles des deux pays au large des côtes des provinces Maritimes et des Etats de la Nouvelle-Angleterre. L'affaire gravite autour des riches fonds de pêche et des ressources potentielles en hydrocarbures du banc de Georges. Le Canada revendique près de la moitié du banc de Georges; les Etats-Unis, quant à eux, ont émis une prétention visant la totalité du banc.